

# Domaine Public

# DP

JAA  
1002 Lausanne

22 août 1991 - n° 1048  
Hebdomadaire romand  
Vingt-huitième année

## Les scénaristes

On a connu, quelque-uns sévissent toujours, les bonimenteurs à rétroprojecteur. Ils vous expliquaient, solennels comme s'ils avaient découvert la poudre, qu'il fallait avant d'agir définir l'objectif, arrêter les moyens à mettre en œuvre et prévoir des mesures de contrôle de l'opération. L'exposé de cette méthode, habillant d'anglicismes le vieux bon sens qui exige que l'on sache ce que l'on veut et que l'on « fasse en sorte », s'accompagnait de formules illustrées par des dessins enfantins: cercles cernant l'objectif, flèche visant le cercle, contre-flèche traduisant le feed-back.

Aujourd'hui ces méthodes rudimentaires sont suppléées par de vastes mises en scène. On n'aide plus le décideur à prendre conscience de ce qu'il veut obtenir, on l'invite à découvrir la complexité des enjeux, donc à choisir. En conséquence on lui présente des scénarios. En principe les scénarios sont au nombre de trois. La variante dure (planification, contrainte, interventionnisme), la variante libérale (laisser l'évolution dégager ses correctifs), la variante souple (persuasion, incitation et gant de velours).

Le décideur choisit alors inévitablement la variante souple, avec la même liberté que le client à qui un vendeur a présenté l'article certes supérieurement efficace, mais coûteux et difficile d'entretien, l'article bon marché, mais à la fiabilité peu garantie et l'article pratique, sûr, et de prix certes élevé, mais abordable.

La méthode des scénarios quand elle n'est pas une manière théâtrale de définir le juste milieu s'inspire de modèles économiques qui, après avoir retenu un nombre limité de paramètres, les font jouer entre eux. Par exemple vous posez la question: le vieillissement de la population est-il une menace pour la sécurité sociale? Etant admis une croissance économique normale et régulière, une immigration contenue à son niveau actuel, vous faites ressortir des réactions intéressantes: par exemple le besoin accru de main-d'œuvre garantira un

plein emploi, facilitera le travail des femmes, assurant ainsi un bon financement des rentes-vieillesse.

Mais les variantes des économistes se présentent pour ce qu'elles sont: un découpage artificiel d'une réalité complexe, donc un exercice de laboratoire. En revanche les scénaristes prétendent recomposer, en vue d'un libre choix, les données d'un ensemble. La mise en scène des scénarios doit créer l'illusion théâtrale de réalité. On l'appelait autrefois l'illusion comique.

Si les scénaristes se multiplient, c'est par l'effet d'un vide politique.

Les gens de pouvoir sont bousculés par le quotidien, les urgences. Pas le temps disent-ils, de prendre du recul. Ils délèguent donc leur rôle de réflexion.

Mais au lieu de confier un mandat précis qui consisterait à dire: j'aimerais aller dans telle direction et à telle condition, dites-moi: la faisabilité, les obstacles, les coûts et, par rapport à la proposition première, vous êtes libres de présenter des aménagements et des variantes avec description de leurs avantages éventuels, ils se font présenter des scénarios.

Les scénarios, par l'effet d'esbrouffe, n'entrent pas dans les détails chiffrés et les analyses fines au-delà de ce qui permet de faire vrai. Certes ces précisions seraient souhaitables, mais ce ne peut être qu'en fonction d'une nouvelle étude après qu'un scénario aura été librement choisi par l'autorité.

Se multiplient ainsi les rapports pour le bonheur et le profit du scénariste. Tant qu'on étudie, il n'est pas nécessaire que le politique décide; mais il a du bois pour alimenter les feux de la discussion publique.

Définir l'objectif et arrêter les moyens. En fin de compte le rétroprojecteur des temps rétro avait, en comparaison des modernes trompe-l'œil, le mérite de la simplicité.

AG

PS. Il est des experts sérieux, parfois consultés, qui ne se reconnaîtront pas dans ce descriptif.

# Un coup de fil pour un coup de blues

«Un coup de fil c'est si facile...» En une année, c'est plus de 12 000 appels que reçoit le «Sorgentelefon für Kinder» suisse-alsacienne, une organisation du type *La Main tendue* (tél. 143) mais vouée à la cause des enfants et des adolescents.

(fb) De 1978 à 1990, ce qui était l'idée d'un homme, Heinz Peyer (qui avait précédemment créé un répondeur de contes pour enfants), réalisée avec peu de moyens, a connu une extension considérable et qui paraît bien maîtrisée. Du *charity business* peut-être, mais efficace et convaincant, à lire le dense rapport annuel 1989/90 qui vient de sortir (dans les trois langues officielles, et la traduction française est remarquable).

## Aiguillage

Le rapport procède à une intéressante analyse sommaire des appels selon les problèmes évoqués. Si les mauvais trai-

tements ou l'inceste (qui sont la justification la plus couramment avancée de ce type de ligne et prennent la plus grande place dans le rapport) s'y retrouvent effectivement pour 784 appels, on est frappé de lire qu'il y a eu 2863 appels relatifs à des problèmes familiaux, 672 pour des questions et problèmes sexuels, 532 pour des problèmes de santé ou 488 pour des problèmes d'amitié. Pour tous les cas qui débordent la simple écoute et le dialogue téléphonique, le Sorgentelefon renvoie l'enfant, l'adolescent ou l'adulte qui appelle aux services sociaux, associations et autres multiples organismes susceptibles de

répondre à sa demande: cela implique évidemment un important travail de documentation et de mise à jour. L'intervention peut aussi être plus directe, lorsque la situation le requiert et que la personne qui appelle le souhaite. Depuis peu, le Sorgentelefon assure également une prestation de conseil juridique gratuit pour les mineurs.

## Minutieuse préparation

On ne fait pas face à de telles situations sans une préparation minutieuse. Les personnes qui répondent sont formées et entraînées préalablement, puis suivent une séance de supervision en groupe tous les quinze jours, sous la conduite d'un professionnel, pour échanger leurs expériences et prendre du recul par rapport à leurs réactions. Une originalité du Sorgentelefon, c'est de faire appel comme téléphonistes à des étudiants motivés des Universités de Berne et Fribourg (principalement en médecine, psychologie, pédagogie) rémunérés à temps partiel: une trentaine d'entre eux assurent tous les jours une permanence de deux à cinq personnes de 9 à 21 heures; la nuit, les éventuels appels sont déviés au domicile d'une personne de garde, de sorte que Le Sorgentelefon répond 24 heures sur 24.

Au nombre des projets d'avenir, il y a la création d'un conseil des jeunes et d'un conseil des adolescents, dont des représentants pourraient être consultés par la fondation.

## Extension romande

Des services téléphoniques appelés SOS-Enfants existent aussi à Lausanne (Terre des hommes - Suisse) et, depuis six mois, à Genève (Bureau central d'aide sociale, un organisme privé dont l'histoire se confond avec celle de la bourgeoisie protestante et qui gère des fonds importants). Des lignes spécialisées existent aussi dans le canton de Neuchâtel et en Valais, une autre est en gestation à Fribourg. Les préoccupations paraissent proches même si les modalités peuvent différer (heures limitées, appel à des bénévoles). A Genève le BUCAS met le paquet pour deux ans, avec trois professionnels et dix bénévoles qui assurent pour le moment une permanence de 8 à 22 heures, avec de l'ordre de 100 à 120 appels par mois. Est-ce le signe précurseur d'un grand affrontement sur le marché du téléphone social pour mineurs? C'était sans doute la dernière niche disponible tant l'offre genevoise est riche et diversifiée. Le Sorgentele-

## Le jeu de cache-cache

(jd) L'Union suisse des centrales électriques, l'Union pétrolière et les gaziers suisses, pour une fois sur la même longueur d'onde, sont mécontents du projet d'ordonnance fédérale sur l'utilisation de l'énergie. D'accord avec les objectifs d'économie, disent-ils, mais pas avec les moyens choisis, inadéquats et qui vont engendrer une nouvelle bureaucratie. Et de faire la leçon au Conseil fédéral: pourquoi à nouveau multiplier les interdictions et les obligations alors que cette manière de faire a montré ses limites dans le domaine de la protection de l'air? Foin de cette philosophie de la surveillance généralisée et de la mise sous tutelle des individus. Pourquoi ne pas introduire des moyens d'action conformes aux mécanismes du marché comme des certificats négociables, des accords volontaires?

Qui aujourd'hui n'est pas partisan d'une politique de protection de l'environnement plus efficace et qui joue plus sur l'intérêt économique de chacun? A lire les programmes des partis politiques et à entendre les déclarations des grandes

organisations économiques, on pourrait penser qu'une telle politique devrait être adoptée demain déjà et à l'unanimité. Trompeuse apparence hélas! Pour ce qui est de ce projet d'ordonnance, faut-il rappeler à ces trois organisations qu'il s'agit de concrétiser un article constitutionnel et un arrêté fédéral: le premier exclut la possibilité de prélever des taxes d'orientation, un instrument conforme au marché, mais vigoureusement refusé à l'époque par les milieux économiques; le second, adopté à la quasi-unanimité par le parlement en décembre dernier, ne prévoit pas l'utilisation de tels instruments et l'on ne se souvient pas que ces trois organisations soient intervenues alors en leur faveur.

Ce petit jeu finit par lasser: contre les prescriptions trop rigides on invoque les avantages des incitations économiques, et lorsque le gouvernement se risque à proposer un instrument incitatif — voyez le projet de taxe sur le CO<sub>2</sub> — on lui trouve aussitôt tous les défauts. Pour preuve du peu de sérieux des critiques des trois marchands d'énergie précités: un journaliste de la NZZ a demandé à ces trois organisations de préciser leur conception; seule l'Union pétrolière avait quelque idée sur le sujet. ■

# Nuits blanches européennes

*Une décision de la Cour de justice des Communautés européennes favorable au travail de nuit des femmes relance le débat sur ce sujet.*

Une décision attendue depuis belle lurette vient de tomber. C'est en effet le 30 juin 1988 qu'une entreprise alsacienne de conditionnement de cassettes (audio et vidéo) a introduit, avec l'accord des syndicats CFDT et CGC, le travail en équipe pendant cinq jours par semaine.

## Egalité et protection

L'inspection du travail et le syndicat CGT s'opposaient alors à cet horaire dans la mesure où il touchait également des femmes. Le tribunal de police d'Illkirch, appelé à trancher le litige, préféra saisir d'abord la Cour de justice des Communautés européennes pour lui demander si la loi française était ou

fon, en tout cas, prépare méthodiquement son extension à la Suisse romande: appel aux intéressés pour être formés (en allemand toutefois, il faut donc être bilingue), campagne de publicité prévue début 1992 par affiches et annonces dans la presse.

Au demeurant, l'existence et la nécessité de lignes comme celles-ci devraient rappeler à un peu de modestie des services officiels de protection de la jeunesse qui, s'ils s'en félicitent, sont souvent plus prompts à ouvrir un parapluie administratif qu'à jouer un rôle certes toujours délicat. Il ne faut pas non plus oublier qu'une ligne téléphonique ne suffit pas et que, tout particulièrement dans le milieu urbain, d'autres interventions efficaces sont possibles, comme le montrent InforJeunes (l'antenne spécialisée de l'Hospice général) depuis dix ans à Genève, ou naguère Droit des enfants et des jeunes à Lausanne. Et le drapeau de l'enfance martyrisée, s'il ouvre efficacement les porte-monnaie, ne doit pas cacher les problèmes d'insertion sociale des jeunes (toxicomanie, par exemple, curieusement pas mentionnée dans le rapport du Sorgen-telefon). Il y a d'ailleurs quelque chose de réducteur dans cette insistance à parler d'enfants là où, le plus souvent, c'est d'adolescents qu'il s'agit. ■

non compatible avec la directive 76/202/CEE, relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes. Trois ans plus tard, le 25 juillet 1991, la Cour a rendu son arrêt. Il concerne la loi française, et non pas la convention n° 89 de l'Organisation internationale du travail; il sera cependant examiné attentivement par tous les Européens désireux d'améliorer la protection des travailleurs et des travailleuses, et de ne pas sacrifier les femmes sous prétexte d'égalité. Les considérants du tribunal européen ne sont pas encore connus. Le rapport d'audience et les conclusions de l'avocat général permettent cependant de mettre en évidence les raisons pour lesquelles les juges européens ont conclu à l'incompatibilité de la loi française et de la directive européenne.

## Faute de mieux

L'interdiction du travail de nuit des femmes remonte à la première moitié du siècle passé en Grande-Bretagne et s'est généralisée par la suite. La Suisse a également joué un rôle pionnier en la matière, notamment en poussant à la mise en place d'une législation internationale. Le but de toutes ces dispositions était indiscutablement la protection des femmes en tant que travailleuses. Mais elles traduisaient aussi l'impuissance politique à mettre en place des mesures efficaces de protection pour tous les travailleurs, hommes et femmes, voire des restrictions générales du travail de nuit. De même, elles ont permis de faire l'impasse sur le besoin de protection spécifique à accorder pendant la grossesse et l'allaitement ainsi que sur les problèmes de sécurité que rencontrent plus particulièrement les femmes lorsqu'elles se rendent au travail en dehors des horaires normaux. Faute d'aborder la question du travail de nuit d'abord comme un problème général, les législations de certains pays européens se sont peu à peu empêtrées dans des contradictions; dans la mesure où la loi française se limite à régler le travail de nuit des femmes, avec d'ailleurs des dérogations si nombreuses que la volonté de protéger les femmes perd de sa crédibilité, la Cour

de justice des Communautés européennes conclut à son incompatibilité avec la directive sur l'égalité.

## Eviter le vide en matière de protection

L'arrêt n'est pas directement applicable et ne fait que relancer, en France notamment, la discussion sur une forme plus adéquate de protection contre le travail de nuit. Sauf les employeurs, personne ne souhaite, par une simple suppression des dispositions actuellement en vigueur, créer un vide législatif alors que la nocivité du travail de nuit, en termes de santé et de marginalisation sociale, devient de plus en plus évidente. Un tel vide juridique lâcherait la bonde à une concurrence internationale effrénée, qui aurait de lourdes conséquences non seulement en Europe mais aussi et surtout dans les pays du tiers monde, où les femmes se trouvent aujourd'hui dans la situation d'exploitation et de risque que nos sociétés ont connue à l'aube de la révolution industrielle.

Les différents Etats, qu'ils soient membres de la Communauté européenne ou uniquement de l'Organisation internationale du travail, doivent se doter maintenant des moyens de maîtriser le travail de nuit et de réduire ses conséquences nocives. Une législation cohérente implique en premier lieu la restriction drastique du travail de nuit en général, une amélioration des conditions de travail de tous ceux qui sont occupés la nuit et une protection efficace en cas de grossesse et d'accouchement. Une telle stratégie demande du temps. Il est hors de question de faire, en attendant, table rase de la seule ou de la principale disposition protectrice existante, à savoir l'interdiction du travail de nuit des femmes. Il est hors de question de dénoncer, purement et simplement, la convention n° 89 de l'OIT.

Voici la conclusion à tirer de l'arrêt de la Cour de justice européenne. La leçon a été comprise par les autorités françaises, qui convient les syndicats et le patronat à un large débat national; ce sera ensuite au législateur français de trouver de nouvelles dispositions protectrices en matière de travail de nuit et aux eurocrates de mettre sur pied une directive satisfaisante. On le voit, les nuits blanches menacent aujourd'hui davantage les politiciens que les travailleuses. Et c'est ainsi que cela doit être.

Ruth Dreifuss

# Canton qui rit, canton qui pleure

*Pendant que le canton de Vaud fait l'état des lieux du problème de l'asile, Genève poursuit, avec succès, sa politique active. Le premier édite un rapport, le second se donne les moyens de traiter toutes les demandes en moins de deux mois.*

(pi) L'asile pose de sérieux problèmes, tant politiques que pratiques; le rythme de constitution des groupes de travail, de rédaction des rapports et des modifications législatives en témoignent. Le Conseil d'Etat vaudois a donc décidé de faire le point de la situation sous forme d'un rapport au Grand Conseil sur la question.

## Exercice théorique

Le document semble être avant tout l'œuvre d'un fonctionnaire consciencieux qui prend bien soin d'expliquer la situation, le fondement de notre politique d'asile et les difficultés auxquelles sont confrontées les autorités fédérales et cantonales. Il manque toutefois à cet inventaire une note politique, une prise de position et des solutions, ne serait-ce que sous forme d'ébauche, pour débloquer la situation. Les cantons sont en effet directement impliqués dans ce problème — ce sont eux qui sont char-

gés de l'accueil des requérants, puis des réfugiés admis et du renvoi de ceux dont la demande est rejetée. Le canton de Vaud, qui aime à disserter sur le fédéralisme, aurait eu, là, l'occasion de passer à l'exercice pratique.

Rappelons quelques chiffres: 9703 demandes d'asile ont été déposées en 1985 et 38 836 en 1990; il y en aura probablement plus de 45 000 en 1991... Parallèlement, le nombre des dossiers en souffrance croît lui aussi, malgré les engagements successifs de nouveaux fonctionnaires: 40 000 à fin 1989 et 57 900 à fin 1990.

A ces chiffres, il faut ajouter les anciens requérants, dont la demande a été rejetée et qui continuent de séjourner illégalement en Suisse: le rapport vaudois admet qu'en 1990, 1355 personnes ont été renvoyées et 6824 ont disparu... venant pour beaucoup grossir le contingent des travailleurs au noir, problème auquel les cantons ont les compé-

tences de s'attaquer, mais qu'ils refusent généralement d'empoigner.

L'inventaire des mesures prises pour faire face aux problèmes recensés restent de l'ordre de la gestion: nouvelle convention avec la Croix-Rouge, recherche de lieux d'hébergement, engagement de personnel. Si chacune est certes positive en soi, elles n'agissent que sur les symptômes. La seule proposition vaudoise est l'instauration d'un contingent de requérants que la Suisse pourrait accepter, à déterminer en collaboration avec le Haut-Commissariat aux réfugiés. Une proposition que Paul-Olivier Vallotton, juriste au Département genevois de justice et police, juge illusoire: *«Il faudra continuer à examiner les demandes déposées par les requérants en surnombre selon le principe du non-refoulement; le renvoi de ces gens serait par ailleurs extrêmement difficile.»*

## Optimisme genevois

Mais pendant que les Vaudois décrivent scrupuleusement une situation qui semble aller en empirant, les Genevois, eux, sont plutôt optimistes et considèrent que jamais depuis les augmentations massives de demandes de ces dernières années la situation n'a été en si bonne voie d'être maîtrisée. Ainsi, en juillet 1990, l'Office fédéral des réfugiés avait pris 26 décisions concernant des requérants attribués à Genève, contre 211 pour juillet de cette année. Et pour ce même mois, Genève s'est vu attribuer 99 requérants, soit près d'un tiers de moins que l'année dernière à la même époque. Et si le canton comptabilisait 850 demandes en souffrance au début de l'année, il est maintenant à jour, malgré l'augmentation du nombre de requêtes déposées dans les premiers mois de l'année.

La tendance semble donc se renverser: il est pris davantage de décisions qu'il n'est déposé de nouvelles demandes. Ces changements sont certes récents — ils datent du début de l'été et expliquent le pessimisme vaudois, le rapport ayant été rédigé avant qu'ils ne se manifestent — mais d'autres mesures contribuent à améliorer la situation, comme par exemple le traitement des données dactyloscopiques (les empreintes digitales). Il fallait auparavant de cinq à dix-huit mois pour que ces données soient exploitables, avec pour conséquence que de nombreuses personnes déposaient en toute impunité, simultanément ou successivement, plusieurs demandes sous différentes identités, chacune nécessitant une procédure

## FICHES

### Scène de ménage

(jd) Walter Gut, ancien conseiller d'Etat lucernois et préposé fédéral aux fiches, est une véritable aubaine pour les journalistes. Au plus fort de l'été, dans le creux total de l'actualité helvétique, il convoque une conférence de presse. Du nouveau, de l'inattendu, de l'essentiel? Rien de tout cela. Simplement l'annonce que l'opération «communication des fiches aux intéressés» touche à sa fin; encore un petit 4% — tout de même 12000 fiches — et la première partie de l'exercice sera terminée. Restera alors la consultation des dossiers, mais cela est une affaire autrement plus complexe dont la procédure n'est pas encore arrêtée. Au cours de la conférence de presse Walter Gut a donné connaissance des résultats d'une expertise qu'il avait commandée concernant l'organisation et les méthodes de travail de son servi-

ce: le travail du préposé est jugé positivement, le préposé est content et le dit. Heureusement que parmi cette grisaille d'informations surgit le conflit entre le préposé et le nouveau médiateur Peter Schrader, chargé de traiter les plaintes des mécontents. Ce dernier est fâché des dernières directives du Conseil fédéral, décidées sans qu'il ait été préalablement consulté et qui désavouent sa position libérale en matière de communication du contenu des fiches. Des directives qui par contre confirment la pratique restrictive de Walter Gut. Le premier se plaint amèrement dans un communiqué de presse; le second rétorque dans une interview. Arnold Koller déplore la publicité donnée à cette dispute, reçoit les deux protagonistes et répare apparemment les pots cassés. Bref l'affaire des fiches connaît son épisode de l'été qui, à l'image de tous les précédents, montre une fois de plus que toute cette affaire a été mal gérée par des acteurs pas à la hauteur de leur tâche. ■

complète. Certaines parvenaient ainsi à toucher plusieurs fois les allocations sociales. Quelques mesures techniques et une augmentation des effectifs rattachés à ce service permettent aujourd'hui de traiter ces données en moins de vingt jours; des essais vont être menés pour que ce contrôle puisse être effectué en temps réel, c'est-à-dire au moment du dépôt de la demande. Paul-Olivier Valloton estime que la suppression des demandes multiples permettra de diminuer d'un quart environ le nombre de cas à traiter.

### Agir vite et bien

La «cantonalisation» de la procédure, déjà effective dans certains cantons, en cours dans d'autres, permettra pour sa part d'accélérer considérablement la procédure (à noter que le rapport vaudois n'en fait pas mention et que le Conseil d'Etat attend de voir les résultats obtenus dans d'autres cantons avant de se décider...) Genève a engagé quinze personnes de niveau universitaire, dont treize sont déjà en fonction, et qui ont toutes suivi un stage de formation d'un mois à Berne. Ainsi, chaque requérant sera auditionné dans les vingt jours à partir du moment de son attribution au canton; s'il le souhaite, il pourra consulter les procès-verbaux d'audition du centre d'enregistrement et du fonctionnaire cantonal et disposera d'un délai de dix jours pour faire des observations, au besoin avec l'aide d'une œuvre d'entraide dont il recevra la liste. Si ce droit n'est pas utilisé, le projet de décision sera transmis à Berne dans les deux à trois jours; dans le cas contraire, il faudra compter une dizaine de jours supplémentaires. Il suffira alors de quelques jours pour que la Confédération avale le projet de décision cantonal. Genève s'est ainsi donné les moyens de traiter les demandes en un mois environ et espère diminuer le nombre des recours en permettant au requérant et aux œuvres d'entraide de faire part de leurs remarques avant que la décision soit prise.

*«Si on a l'espoir de maîtriser l'asile, précise M. Valloton, reste le problème de l'immigration clandestine et du travail au noir: vous fermez la porte et les gens entrent par la fenêtre; nous devons donc le canaliser par les voies légales et la proposition genevoise de créer un permis de travail temporaire pour les ressortissants des pays en développement reste d'actualité.»*

Belle illustration du fédéralisme: il y a les cantons qui font l'état des lieux et ceux qui font le ménage. ■

## CULTURE

# Le rêve et la réalité

(jd) Face à la culture, les Suisses ont une attitude schizophrénique. C'est ce qui ressort d'une étude conduite par des sociologues zurichois dans le cadre du programme national sur l'identité culturelle.

A l'époque du «tout culturel» et de l'engouement pour les manifestations artistiques de tous genres, il était intéressant de sonder les têtes afin de mettre à jour ce que les gens considèrent comme culturel. Le résultat est assez conforme à une échelle des valeurs traditionnelle: le théâtre (78%), les bibliothèques (71%) et la musique populaire (61%) font incontestablement partie de la culture. Moins de certitude pour les services religieux (44%), le fait d'aller au restaurant (42%), le théâtre de rue (41%), la lecture des journaux et revues (39%), la télévision et les voyages (36%), la participation à une société de gymnastique (33%) ou la visite d'une exposition de bétail (30%). Franchement minoritaires, le match de football (21%), la foire informatique (20%) et la visite d'une usine (15%).

Mais les chercheurs ne se sont pas contentés de ces représentations; ils ont voulu savoir comment les Suisses occupent leurs loisirs. En tête les voyages et les excursions, le sport et le «fitness», les sorties avec les amis pour un repas et la télévision au chaud chez soi. En queue de liste la visite d'expositions, la création personnelle, les cours de formation. Il existe donc un fossé important entre ce qui est perçu comme culturel et les activités réelles parmi lesquelles dominent largement le marché des loisirs, les offres commerciales.

L'image se transforme à nouveau lorsqu'on demande aux gens quelles sont leurs souhaits d'avenir. Reviennent alors au premier rang les valeurs de réalisation personnelle, de mode de vie compatible avec l'environnement. Si les Suisses disposaient de plus de temps, ils feraient certes plus de sport et de voyages, mais aussi ils liraient plus de livres scientifiques et de littérature, ils fréquenteraient plus souvent des manifestations artistiques tant classiques qu'alternatives et utiliseraient les médias «de manière plus intelligente».

L'horizon à nouveau s'assombrit lorsque les personnes interrogées expriment leurs prévisions quant à l'évolution de la Suisse: une majorité pronostique plus

de stress, une dégradation de l'environnement et le développement de l'automatisation et des manipulations génétiques.

Le responsable de la recherche observe en conclusion que les individus ne sont pas si désorientés qu'on veut bien le dire: ils savent ce qu'ils veulent même s'ils ne vivent pas ce qu'ils désirent. Cette schizophrénie, en définitive, ne conduit-elle pas à la frénésie de consommation qui caractérise notre société? En effet la multiplication des offres de loisirs sur le marché comme l'explosion culturelle de nature commerciale ne répondent plus à des besoins de jouissance mais nous permettent tout simplement d'oublier notre pessimisme, d'éloigner de notre esprit ce fossé entre rêve et réalité. ■

## EN BREF

Bienne abrite actuellement un réfugié célèbre, mais mort il y a longtemps: une statue de Lénine, condamnée à la casse en ancienne RDA, est exposée pendant l'été. Etrange vision du petit homme s'adressant au peuple comme aux plus beaux jours de la révolution. A voir, si on a l'occasion de passer au faubourg du Lac.

Régis Jacquard, un frontalière haut-savoyard, vient d'être nommé secrétaire fédératif de la FTMH genevoise. Il a travaillé chez Hispano-Suiza de 1965 à 1984 et dès 1985 il était permanent à la FTMH. C'était logique puisque un tiers des 7200 membres de ce syndicat, à Genève, sont des frontaliers et que 30% des travailleurs de la métallurgie genevoise le sont aussi.

Augmentation des tarifs pour l'acheminement du courrier en France. Actuellement une lettre affranchie au tarif ordinaire (notre tarif A) a sept chances sur dix (69,1%) d'arriver le lendemain et neuf chances sur dix d'arriver le lendemain ou le surlendemain. Le courrier non urgent est plus cher qu'en Suisse (2 fr. 20 = 56 centimes). A préciser qu'il s'agit de plis de moins de 20 grammes.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

# Le patron de l'orthographe

Contraint pour mon malheur d'apprendre, puis d'enseigner l'orthographe, j'ai eu un petit plaisir en feuilletant le tome XXIII de la Correspondance de George Sand. Au nom de la Société internationale des poètes, qui vient d'être fondée, Catulle Mendès écrit à la romancière pour lui demander son *patronage* — erreur: on écrit *patronage*. Elle lui répond avec sympathie, mais en refusant toutefois de *patroner* la jeune Société — erreur: on écrit *patronner*! Et dire que la France est le pays de Descartes.

A part quoi, on entend souvent dire que nul n'est irremplaçable... Je n'en crois rien! Quelqu'un ayant disparu aux éditions Garnier, la correspondance de Sand a été reprise par Bordas: un Trafalgar, une Bérésina: le tome XXIII est constellé d'erreurs; la moitié des appels de notes est erronée, etc. Quand on pense que Georges Lubin

a consacré sa vie, avec un soin admirable, à cette correspondance, on en a mal au cœur.

Me rendant en Bretagne, j'avais donc acheté ce tome XXIII à Nohant, après avoir passé la nuit à l'auberge de la Petite Fadette. En revenant, j'ai fait le détour par Nantes, que je ne connaissais pas. Beau musée, avec notamment (pour ne citer que les modernes) un Hartung, deux Soulages, une appréciable collection de Kandinsky. Hélas — c'est une impression toute personnelle — à mesure qu'on avance vers la fin du siècle, le sentiment s'impose que l'art n'a plus rien à dire: toute couleur, toute forme, tout rythme ont désormais disparu. Tinguely propose du moins des rythmes. Et puis il est amusant. L'inévitable Long, dont on «admire» un alignement de cailloux posés à même le plancher — le même alignement, ou peu s'en faut, qu'à Bâle, à Venise ou à Turin — ne propose rien. Et Dieu sait qu'il n'est pas amusant. D'autres se contentent de suivre, de répéter... Or suivre Poussin ou Corot ou Cézanne, passe encore. Mais suivre Mondrian ou Tapiès, voit-on cela?

## ici et là

● **Les questions féminines en Suisse.** Cours donné le vendredi du 11 octobre 1991 au 14 février 1992 à l'IDHEAP, BFSH 1, Université de Lausanne, 1015 Lausanne. Tél.: 021/693 42 95.

● **La politique monétaire suisse.** Colloque organisé par l'institut Créa de macroéconomie appliquée le samedi 21 septembre de 9 à 13 heures. Université de Lausanne, BFSH 1. Renseignements et inscriptions: tél. 021/692 41 17.

## DP Domaine Public

**Rédacteur responsable:** Jean-Daniel Delley (jd)

**Rédacteur:** Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

Ruth Dreifuss

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: JeanLouis Cornuz

Marie-Claire Caloz-Tschopp

**Abonnement:** 70 francs pour une année

**Administration, rédaction:** Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

**Téléphone:** 021 312 69 10

**Télécopie:** 021 312 80 40 – CCP: 10-15527-9

**Composition et maquette:** Monique Hennin

Pierre Imhof, Françoise Gavillet

**Impression:**

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

## Europe et frontières

**Marie-Claire Caloz-Tschopp**

membre de la Coordination Suisse Asile.

La commission «contrôle des personnes à la frontière», mise sur pied par Arnold Koller et présidée par le conseiller national Leuba, a rendu public son rapport intermédiaire. «*L'interdépendance entre la sécurité intérieure et la politique générale de la Suisse par rapport à la situation internationale*» en constitue l'axe central. Parmi les mesures proposées: création d'une loi sur la protection de l'Etat, d'un service de coordination suisse des affaires de police, d'une commission de sécurité et d'un groupe de travail sur les questions de migration; la commission propose également que la Suisse s'offre pour créer une académie européenne de police.

La commission souligne l'urgence d'une intégration européenne en matière de circulation des personnes et de politique de sécurité. Le constat de nécessité est

On ne le voit que trop!

Grâce au Ciel, Nantes propose encore un musée Jules Verne, lequel eut l'idée de naître en cette ville en 1828. Je laisse imaginer le monde de rêve dans lequel le visiteur se trouve plonger — et je dis bien *plonger*, car par une malice de l'architecte, qui a profité des rives très déclives de la Loire, on entre à l'étage supérieur et on s'enfonce peu à peu, comme si l'on se trouvait à bord du Nautilus et qu'on suivit le professeur Lidenbrock au centre de la terre.

Ici, une question se pose: comment se fait-il que Jules Verne, l'un des écrivains les plus lus et les plus traduits du XIX<sup>e</sup> siècle, dont par ailleurs les livres étaient jadis offerts en prix aux écoliers méritants, soit très généralement ignoré des histoires de la littérature?

Peut-être faudrait-il poser une autre question: comment se fait-il qu'aucun des grands romanciers du XIX<sup>e</sup> siècle — ni Stendhal, ni Balzac, ni Flaubert, ni Zola; ni bien sûr Dumas, Jules Verne ou Eugène Sue — n'ait fait partie de l'Académie française? A croire que le roman, au XIX<sup>e</sup> siècle, était considéré comme un genre mineur, n'appartenant pas vraiment à la «littérature». Aujourd'hui, il tient la vedette — mais nous avons bien aussi nos préjugés... ■

réaliste, le mouvement positif. Plus, il montre une Suisse active, dynamique, plutôt que repliée sur elle-même. Quel punch à côté des attermoissements de nos conseillers fédéraux. Aucune réserve à formuler au niveau du principe général d'adhésion dans ces deux secteurs. Mais quelle Europe et surtout quelle politique en matière de circulation des personnes nous propose la commission présidée par M. Leuba?

Un raisonnement-clé concernant la libre-circulation des personnes est construit dans le rapport autour d'un objet «chaud», l'Europe communautaire. Première prémisse: oui à l'Europe communautaire (vœu irréfutable à moins d'être anti-Européen); deuxième prémisse: une politique de sécurité est indispensable; conclusion: pour garantir notre sécurité, adhérons à l'Europe. Logique parfaite, mais sophisme massif. Un vrai tour d'illusion, construit sur des oublis, des glissements de sens permettant une assimilation d'objets distincts et des occultations d'enjeux liés à l'exercice de la démocratie. La libre circulation des personnes implique, nous dit le rapport, des objectifs en

# Des verts et des pas mûrs

(jg) C'est l'été; la saison des fruits. On trouve de tout à la Migros et à la Coop, des melons, des abricots, des framboises, des mûres, bientôt des prunes. Oui, mais dans quel état ?

Prenez les melons, par exemple. Une bonne partie de ce délice estival est produit dans le sud de la France. Ils sont commercialisés à Cavaillon, qui est un très grand marché de gros, centralisant toutes les productions de Provence. Il se trouve que très souvent les seuls melons que l'on trouve dans nos magasins sont verts, durs et sans goût. Or, il y a environ 350 kilomètres de Cavaillon à la frontière suisse. Les opérations de dédouanement de denrées périssables ne doivent pas prendre si longtemps que ça. Il semble qu'un melon mûr devrait pouvoir se trouver sur la table du consommateur moins de 24 heures après son achat au MIN (marché d'intérêt national, selon la délicate terminologie française) de Cavaillon. Et ce n'est pas une question de

distance: sur les étals parisiens, à plus de 800 kilomètres de Cavaillon, les melons sont parfaits. Et pour prendre une référence encore plus exotique, tous ceux qui ont été dans les villes de la côte est des Etats-Unis ont remarqué l'excellente qualité de ces péponides qui sont produits à l'autre bout du pays.

Admettons que quelque obscure réglementation empêche de mettre sur la table du consommateur des melons mûrs, quoique l'on puisse toujours en trouver à des prix prohibitifs dans des épicerie de luxe. Venons-en alors aux baies, aux «petits fruits» comme on disait. Les mûres ou les meurons, les framboises, les groseilles sont en général vendus dans des emballages en forme de berceaux, en carton ou en plastique. Il est presque inévitable de devoir en jeter une partie, les fruits situés au fond de l'emballage étant attaqués par une moisissure blanchâtre.

Le problème du conditionnement et de la distribution de produits ne pouvant

en aucun cas être conservés est évidemment redoutable. Mais la moisissure est-elle donc inévitable ? L'emballage n'intervient-il pas trop tôt ? Nous sommes prêts à accepter l'idée que la fatalité est seule responsable, comme on dit lors des accidents d'avion, et que nos grands magasins ont autre chose à faire que de se préoccuper de la satisfaction de l'amateur de mûres.

Parlons maintenant des abricots. On le sait, dans le souci de défendre les producteurs locaux, les importations sont interdites pendant la période de cueillette des abricots valaisans. Le résultat se traduit généralement par la mise en vente d'abricots à peine mûrs, fades et sans saveur. Pourtant quelques heures de camion seulement séparent l'abricotier valaisan de l'étal fribourgeois ou genevois, aucune formalité douanière ne vient ralentir ce transport et les producteurs valaisans connaissent leur métier. Où est l'erreur ?

En ce qui concerne les productions suisses l'affaire est entendue. Une conception un peu pervertie de la solidarité confédérale fait qu'il est très malséant de se plaindre ou de critiquer ce qui peut se passer dans le canton voisin. Le soutien aux producteurs de fruits, ou les subventions quasi-automatiques votés par les Chambres aux viticulteurs les mauvaises années font partie d'une espèce de non-dit de la politique fédérale. Il y a là un véritable tabou... pas si éloigné que ça, au demeurant, du pseudo-choix laissé au consommateur dans les grandes surfaces. C'est comme si, là aussi, il y avait un accord implicite: je suis un grand distributeur, je vous garantis des prix raisonnables, ils montent moins que vos loyers, mais en échange ne protestez pas trop et accommodez-vous de ce que je vous offre ! Ainsi va le protectionnisme rampant... ■

matière de sécurité intérieure, de lutte contre le terrorisme, le trafic de stupéfiants et le crime organisé, de contrôle de l'immigration extraeuropéenne. Par un amalgame restrictif *terrorisme + drogue + immigration + asile*, la libre circulation devient un problème de «contrôle des personnes à la frontière». Elle est assimilée (les droits des migrants et le droit d'asile qui en dépendent) à la politique de sécurité. L'asile est noyé dans l'immigration. Bien que la libre circulation des personnes implique des éléments de sécurité, peut-on assimiler ces deux objets distincts ? Une question complexe d'échanges, d'exercice de droits positifs fondamentaux, de créativité sociale ne peut être confinée à une question de police (et bientôt d'armée). Les deux domaines devraient être séparés. Les échanges sont vitaux pour la survie et l'avenir économique, politique, culturel de la Suisse. Ils seront freinés par une logique de forteresse.

La commission voudrait voir la Suisse adhérer au Service d'information Schengen (SIS) dont les données sont accessibles à toutes les polices européennes. Les conditions de récolte et d'usage des informations sont loin d'être claires, a souligné le parlement européen. Par ailleurs, la

définition restrictive du mandat par le DFJP, la composition (presque exclusivement policière) de la commission, la logique du secret sont une mise en cause de règles de la vie démocratique. Par une confrontation des opinions, la passion cède (un peu) le pas à la raison. Le dossier des migrations devrait être largement débattu. Or le mode de constitution et de travail de cette commission ont jusqu'à maintenant empêché un vrai débat, une vraie réflexion. Moins que de «déficit de sécurité», c'est surtout de «déficit démocratique» que l'on doit parler.

Préoccupée par la situation, la Coordination Suisse Asile est en train d'effectuer une série de démarches et d'avancer une proposition: la constitution d'un observatoire permanent et indépendant concernant la circulation des personnes. Elle s'attache également à renforcer le débat dans le cadre de la préparation des quatrième Assises européennes sur le droit d'asile qui auront lieu à Rome en automne 1992. Aura-t-elle un écho ? Espérons-le, car elle n'est de loin pas la seule concernée. ■

Le texte d'appel aux assises se trouve dans le livre 1992: *Europe et Droit d'Asile*, CETIM, Genève. 20 francs.

## Opération ratée

Malgré la résiliation du contrat de reprise par *24 Heures* et le débauchage de deux journalistes par le *Nouveau quotidien*, l'agence BRRI de Roger de Diesbach continuera de vivre, grâce à un contrat d'exclusivité pour la Suisse romande (exception faite du *Pays*) signé avec *La Suisse*. Tout laisse penser qu'Edipresse, propriétaire de *24 Heures*, espérait voir le BRRI rendre l'âme, ce qui aurait supprimé une agence travaillant sur un créneau que vise également le *Nouveau quotidien*, à paraître dès septembre et détenu à 65% par Edipresse... ■

## Carte postale canadienne

(jd) Pour le piéton helvétique et plus particulièrement romand, affronter la circulation routière au Canada est un choc... dans le sens où l'affrontement auquel il est d'expérience préparé ne se produit pas. Bien avant qu'il ait posé le pied sur un passage protégé, les voitures s'arrêtent sagement pour le laisser passer, au point qu'on se sent parfois le devoir de traverser même si telle n'était point notre intention. Je crois bien que le TCS appelle cela la conduite défensive. Dans les quartiers d'habitation, que la rue soit étroite ou large comme une route nationale, la limitation de vitesse à 40 km/h est de règle et en général bien respectée. Aux carrefours, les véhicules qui tournent à droite peuvent passer au rouge si la voie est libre mais après avoir effectué le stop. Une manière d'améliorer la fluidité du trafic et de compter sur le bon sens des usagers. Par contre point de feu vert pour bifurquer à droite assorti d'un clignotant en faveur des piétons, système idiot qui chez nous a provoqué plusieurs accidents mortels parce que trop de conducteurs considèrent le vert comme une délégation de pleins pouvoirs. Bref on se prend à rêver et on se demande ce qui peut bien faire courir l'automobiliste dans les villes helvétiques. ■

## Elémentaire mais compliqué

(jd) Restons dans les problèmes de circulation pour donner écho à une intéressante tribune libre parue dans le *Tages Anzeiger* du 26 juillet sous la plume d'un ingénieur zurichois frappé par le débat sans issue qui s'installe maintenant chaque été à propos de l'ozone. Partant du rejet de responsabilité de chaque groupe sur l'autre, l'auteur est frappé par la différence de traitement que l'Etat inflige à la production de chaleur d'une part et aux véhicules automobiles d'autre part. Pour la première, la réglementation ne limite pas la demande de chaleur mais fixe les conditions techniques à respecter pour arriver au but, à savoir se chauffer: isolation du bâtiment, puissance et effica-

cité de l'installation de chauffage, limites d'émission de gaz toxiques. Pour les seconds, rien de tout cela: la détermination technique des véhicules est laissée largement à l'appréciation des constructeurs; l'Etat n'intervient qu'à la fin du parcours pour limiter les émissions, ce qui a conduit à la généralisation du catalyseur. Alors que pour le chauffage il est exclu de choisir une installation qui réchauffe les locaux de 5 degrés en cinq minutes, il est loisible de conduire une voiture dont la capacité d'accélération est totalement inutile et dont la vitesse de pointe dépasse de loin les limites autorisées sur nos routes. Pas de prescriptions non plus sur la consommation ni sur l'efficacité énergétique des véhicules.

Dans le domaine du chauffage on a pu, grâce à des prescriptions de plus en plus sévères, susciter des améliorations techniques importantes sans pour autant provoquer l'ire des constructeurs; au contraire ces derniers ont pu ainsi expérimenter des techniques nouvelles sur un petit marché. Les fabricants d'automobiles, au contraire, alors même qu'ils ont développé depuis la crise pétrolière des véhicules à faible consommation — véhicules qui n'ont jamais été commercialisés sauf au Japon — continuent de promouvoir des voitures de plus en plus puissantes, inadaptées aux exigences énergétiques et écologiques d'aujourd'hui.

C'est que la voiture est devenue un symbole social défendu par un parti politique qui tente d'accréditer l'idée que l'usage de cet instrument ressortit à l'exercice des droits fondamentaux. On exhibe sa voiture, on ne présente pas son installation de chauffage à ses invités. Mais finalement le paradoxe, c'est qu'à refuser de prescrire les conditions techniques auxquelles devraient obéir les véhicules à moteur, on en arrive à devoir préconiser des mesures de limitation de leur usage. ■

## Conventions collectives résiliées

(ag) Ringier, le *Tages Anzeiger* et Curti Medien ont quitté l'Association des arts graphiques (ASAG) et/ou l'Association des éditeurs de journaux (ASEJ). Cela signifie notamment qu'ils ne seront plus

partenaires de la convention collective qui lie les éditeurs à la Fédération et à l'Union suisse des journalistes.

La décision prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 1992. Dès cette date, plusieurs milliers de salariés ne seront plus protégés par le droit paritaire.

De surcroît l'ASEJ verra ses ressources diminuer de 30%. Sa capacité de négociation sera fortement affaiblie puisque trois des plus grands de la presse allemande ne seront plus engagés par ses décisions.

Au delà des droits du personnel touché, cette décision est un bel exemple de libéralisme patronal triomphant. Elle coïncide avec des pertes publicitaires sérieuses.

Elle n'a pas été prise pour que soient préservés, comme si de rien n'était, tous les acquis de la convention collective.

Quand on connaît les leçons progressistes que certains titres de Ringier et le *Tagi* aiment distribuer au monde politique et économique, on apprécie mieux, sous la couverture et les mots, cet acte d'autoritarisme réactionnaire. En Suisse romande, les éditeurs sont groupés dans l'Union romande des journaux. Les membres sont liés, comme le rappelle Isabelle Eichenberger dans *Telex*, jusqu'à fin 1992.

Mais, significatif, le *Nouveau Quotidien* a déjà annoncé qu'il ne rejoindrait pas l'Union romande. Certes Ringier participe pour 20% au capital social, mais Edipresse est majoritaire avec 65%. Alors que signifie cette dérobade?

Nous n'en aurons pas moins droit à de vigoureux éditoriaux ■

## Surmonter les marchandages

(ag) L'Espace économique européen était en train de donner la démonstration que les marchandages sont insolubles quand il n'y a pas un intérêt supérieur qui incite à rechercher le compromis et qui justifie les concessions.

Le coup d'Etat en Union soviétique relance la dimension politique. L'ancrage de l'Europe nordique, jusqu'à la Finlande, est une nécessité géo-politique face à l'URSS instable.

On souhaite qu'à la reprise de septembre les négociateurs intègrent à nouveau cette donnée oubliée dans l'esprit de clocher et les disputes épicuriennes. ■